



**Les Géné-CSMF33**

Dr BOIGE Emmanuel, Président  
Dr BRUGERE Nicolas, Vice-président  
Dr SEILLAN Philippe, Secrétaire Général adjoint  
Dr DELABANT Jean-Luc, Trésorier

Département de la Gironde

**CSMF 33**

51-53, boulevard du Président Wilson  
33200 BORDEAUX  
09 75 35 73 10  
csmf33@orange.fr



www.csmf.fr

## ARRETS DE TRAVAIL



MSO (*Mise Sous Objectifs*) / MSAP (*Mise Sous Accord Préalable*) : ATTENTION +++

Certains médecins ont déjà reçu ou vont recevoir de la caisse une proposition de MSO (sans entretien préalable comme c'était l'usage avant, alors que les règles de fonctionnement des relations à la caisse sous règlement arbitral sont censées être les mêmes) concernant leurs **prescriptions d'arrêts de travail**.

Signer la MSO proposée par votre CPAM, c'est reconnaître que vous réalisez des arrêts de travail non justifiés.

**Surtout refusez d'emblée**

**par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours**

→ Et même en cas de simple courrier ou demande d'entretien préalable.

**RAPPROCHEZ-VOUS de nos représentants syndicaux CSMF Gironde qui pourront vous soutenir et vous accompagner lors de vos RDV avec la CPAM.**

La CSMF Gironde ne peut que faire le constat de la volonté de maltraitance de la caisse vis-à-vis des médecins généralistes, dont acte.

Partout, la [CSMF France](#) défendra les confrères mis en cause dans ces procédures.



Adhérer à un syndicat, cela est indispensable, aussi, pour cela !

**le Bureau des généralistes CSMF 33**